



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 17.12.2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi dix-sept décembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 10 décembre 2019.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Chantal ARCHAMBAULT, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET LAPAR M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline MAZE, Mme Marie-Hélène CHOMIOL, M. Olivier SILBERBERG, Mme Françoise GRIVOTET, M. Thierry CHARPENTIER, Mme Marie-France DELCROS, M. Laurent ASSELOOS, Mme Dominique LHOMME, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés avec procuration :

Marie-Agnès BONNAIRE	donne pouvoir à	Mme MARSY
M. Philippe BAUBAULT	donne pouvoir à	M. BOURGOGNE
Mme Stéphanie BONA	donne pouvoir à	M. MILOR
M. Jackie ZINSIUS	donne pouvoir à	M. FOUQUET-LAPAR
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	Mme LHOMME

ABSENTE EXCUSEE SANS PROCURATION:

Mme Catherine PEYROUX

ABSENT :

M. Alexandre LANSON

Secrétaire : Mme ARCHAMBAULT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2019

Sans observation, le procès-verbal est approuvé.

Le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

Monsieur CHARPENTIER indique que des personnes non présentes à la séance sont mentionnées dans le compte rendu. Monsieur BOIS précise qu'il s'agit des personnes présentes aux commissions ; leur nom est indiqué car un compte rendu de la commission est fait lors de la séance de conseil.

DECISIONS DU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2019-FIN-016	BAIL DE LOCATION APPARTEMENT 4 RUE DEMAY	(Locataire : Madame CHANTELOUP)	455 € / mois
DE-2019-FIN-017	INDEMNISATION VERSEE PAR L'ASSURANCE	SMACL	425,09 €
DE-2019-ST-018	ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS COMMUNAUX EN SURFACE D'ENSEIGNEMENTS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DEMAY VIGNIER	V+C ARCHITECTURE	24 900 € H.T
DE-2019-ST-019	PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARKING DES CROCKETTES	COLAS CENTRE OUEST	52 842,72 € H.T
DE-2019-ST-020	CONTRAT DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES FLUIDES-GAZ DES BATIMENTS COMMUNAUX	APAVE	2583,96 € H.T
DE-2019-ST-021	CONTRAT DE VÉRIFICATION DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE	APAVE	1 317,74 € H.T
DE-2019-ST-022	CONTRAT DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX	APAVE	8 430,93 € H.T
DE-2019-ST-023	CONTRAT DE VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION (CTM ET EV)	APAVE	380 € H.T
DE-2019-ST-024	CONTRAT DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ INCENDIE - ALARME TYPE 4 DES ÉCOLES	APAVE	861,46 € H.T
DE-2019-ST-025	ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ARBORETUM	SA J RICHARD	82 264,37 € H.T
DE-2019-ST-026	ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'EXTENSION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS. Lot 1 : Création d'un espace de convivialité en extension du gymnase rue Creuse	LR ARCHITECTURE	27 877,50 € H.T
DE-2019-ST-027	ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'EXTENSION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS. Lot 2 : Création d'un espace de stockage en extension du Dojo	LR ARCHITECTURE	14 640 € H.T

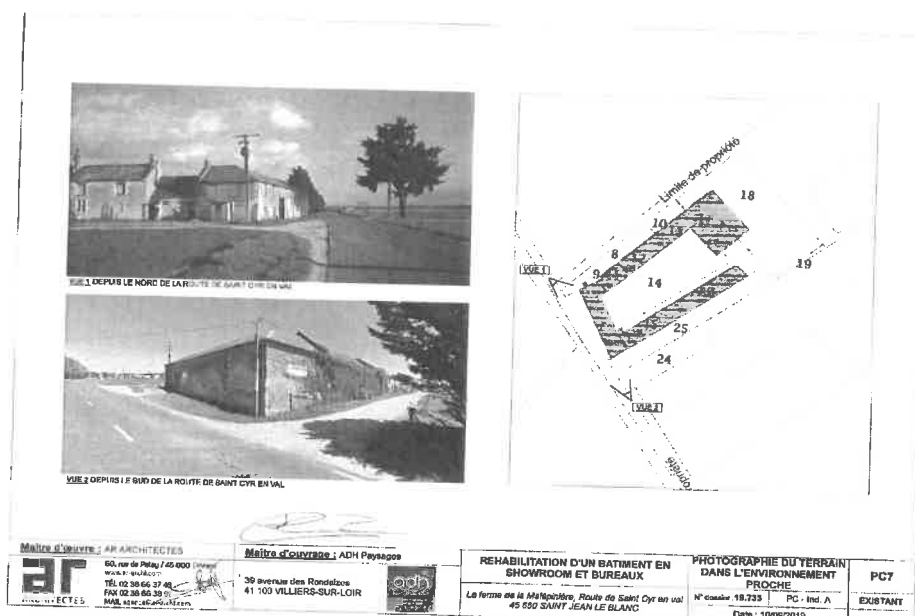
Madame GRIVOTET demande à quoi correspond la somme de 82 000 € concernant l'arboretum.
Monsieur BOIS indique que cette somme correspond à l'aménagement de la deuxième tranche et la mise en place d'un conservatoire d'arbres fruitiers.
Madame GRIVOTET souligne que cette somme correspond donc au coût des arbres et de leur plantation.
Monsieur BOIS répond que oui ainsi qu'à l'aménagement des lieux.

COMMISSION URBANISME, ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOI DU 14 NOVEMBRE 2019
(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 10 décembre 2019)
M. CORJON présente le compte rendu :

La Commission d'urbanisme, activités économiques, commerce et emploi s'est réunie selon l'ordre du jour :

- 1) ADH PAYSAGES – Projet de réhabilitation au lieu-dit « La Malépinère »
- 2) Permis de construire – 154 Route de Sandillon
- 3) Affaires diverses

1) ADH PAYSAGES – Projet de réhabilitation au lieu-dit « La Malépinière »



Monsieur CORJON précise que c'est un projet ancien qui a été présenté en commission urbanisme du 12 juillet 2016 dans le cadre de la révision du PLU approuvée en 2017.

En effet, afin de pouvoir réaliser ce projet de revalorisation économique dans le secteur de la Malépinière, situé en zone agricole, il a fallu présenter ce dossier le 10 octobre 2016 devant la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier afin qu'elle puisse émettre un avis.

Le 17 octobre 2016, nous avons reçu un avis favorable de cette commission.

Le permis de construire et la demande d'Autorisation de Travaux ont été déposés le 12/09/2019. Le délai d'instruction de 5 mois puisque c'est un établissement recevant du public.



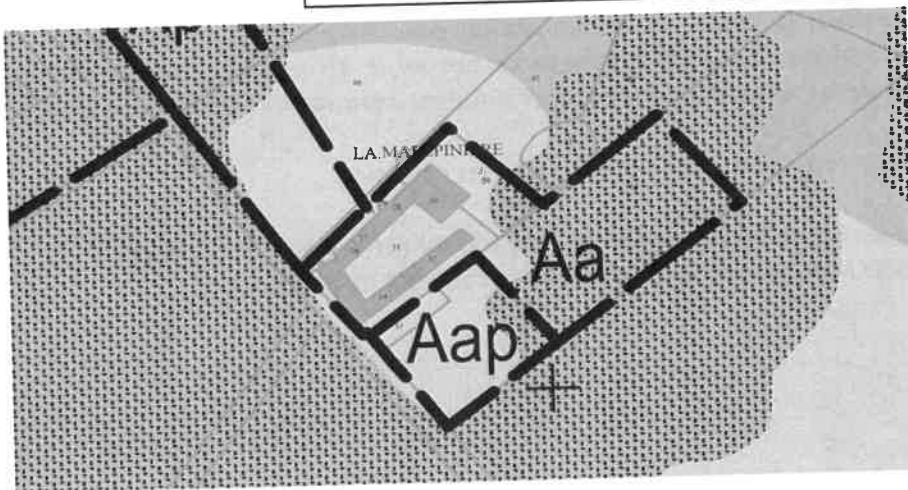
Surface du terrain :
91106m²

Parcelles : AR 6-11-12-14-15-16-17-
18-19-23-24-25

Zone PLU : Aa / Aap

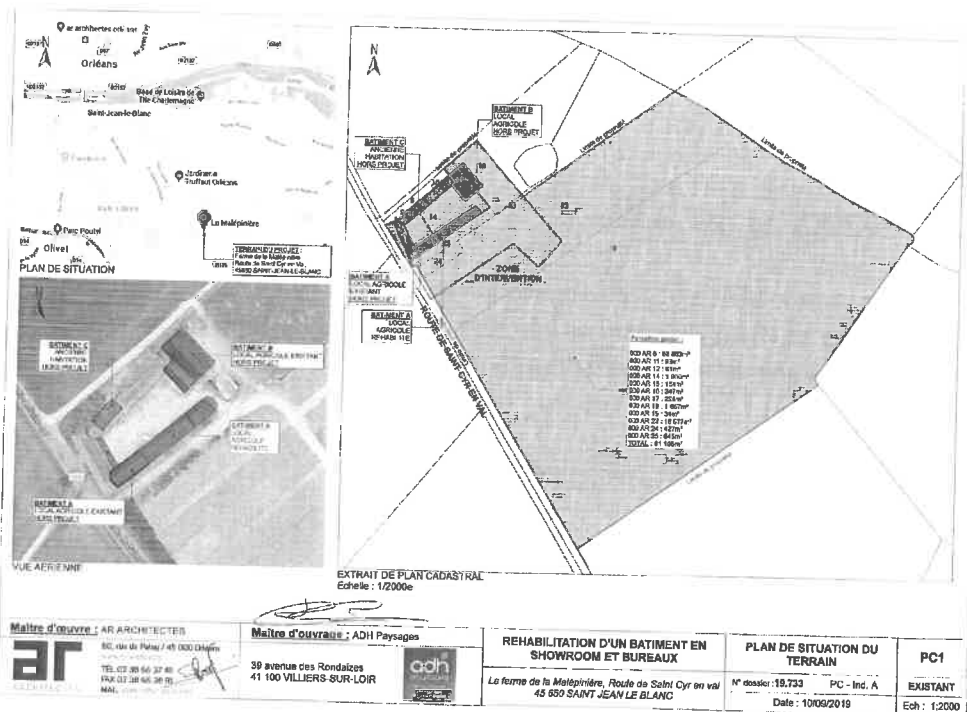
PPRI : Zone d'Expansion des Crues
Aléa Fort hauteur
Aléa Très Fort vitesse

Rénovation du bâtiment existant



Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Inondations :
Le site est situé dans la zone d'expansion des crues en aléa fort hauteur et aléa Très Fort vitesse.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme :
La zone A comporte 3 secteurs Aa, Ap, Az, le PLU dispose que
Le secteur Aa défini au lieu-dit « la Malépinière », de taille et de capacité limitée, dans lequel un projet de valorisation économique est envisagé et dont le changement de destination est possible. Il comporte un sous secteur Aap exclusivement dédié aux aménagements paysagers



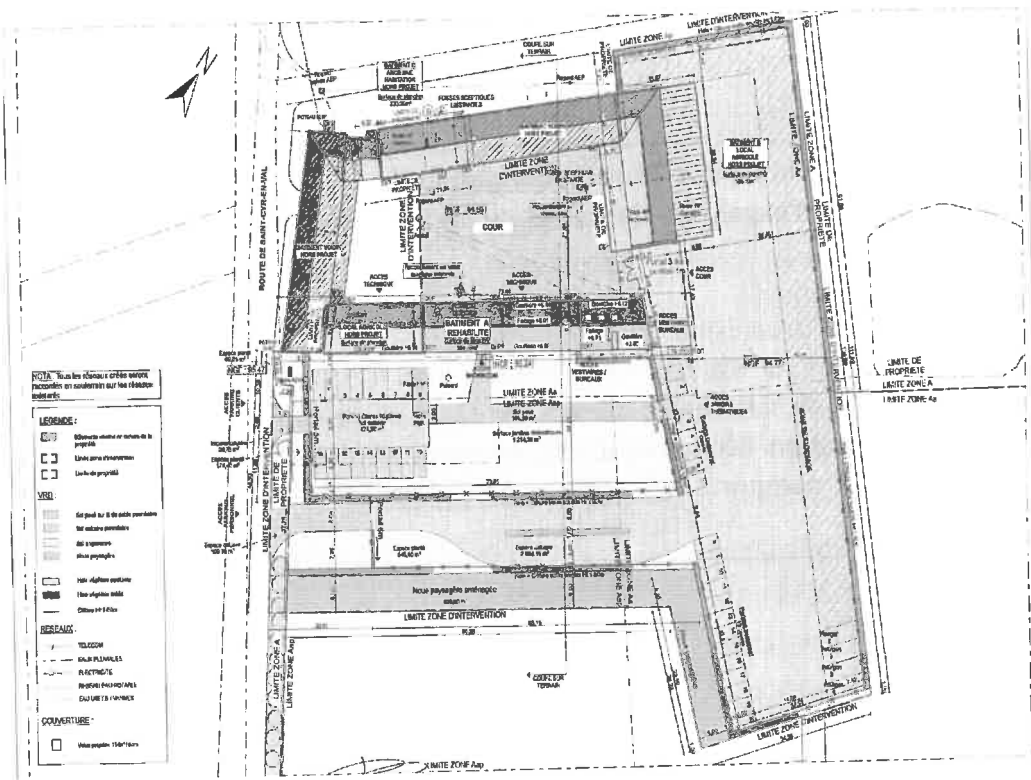
Maitre d'œuvre : AR ARCHITECTES
AR ARCHITECTES
 80, rue de Paris / 41 000 Orléans
 TEL. 02 38 66 37 40
 FAX. 02 38 66 36 70
 MAIL

Maitre d'œuvre : ADH Paysages
adh
 39 avenue des Ronzaiges
 41 100 VILLIERS-SUR-LOIR

REHABILITATION D'UN BATIMENT EN
 SHOWROOM ET BUREAUX
 La ferme de la Malépinière, Route de Saint Cyr en val
 45 850 SAINT JEAN LE BLANC

PLAN DE SITUATION DU
 TERRAIN
 N° dossier : 19.733 PC - Ind. A
 Date : 10/09/2019

PC1
 EXISTANT
 Ech : 1:2000



Description du projet par M. CORJON qui comprend :

- La rénovation d'une partie du bâtiment A en showroom, vestiaires et bureaux
- L'aménagement paysager et d'un parking dans une zone située au Sud-Ouest du bâtiment A
- Le réaménagement d'une zone de stockage à l'Est et au Sud-Est du Bâtiment A

Insertion dans le site, M CORJON donne les précisions suivantes :

- Bâtiment A
 - Le niveau RDC sera maintenu du fait du changement de destination en activités (showroom)
 - La réhabilitation préservera au maximum le caractère de l'ancien bâtiment agricole avec un ravalement traditionnel et la réfection des toitures.
- La zone d'aménagement paysager sera traitée par des « jardins thématiques » non imperméabilisés
- La zone de stockage agrandira la zone de stockage existante et ajoutera un parking non imperméabilisé pour le personnel

Concernant le stationnement, l'aménagement de 42 places de stationnement automobiles non couvertes sont prévues :

- 18 au Sud-Ouest pour les clients comprenant une place PMR,
- 24 au Sud-Est pour le personnel dont 4 pour les camionnettes de chantier.

Les parkings seront entièrement en calcaire perméable à l'eau.

M. CORJON indique que 22 personnes seront affectées à ce site dont 14 créations de poste.

LEGENDE ACCESSIBILITE

- Area de reamenagement / B 1,20m
- Area de aménagement de passage / 1,40 x 2,20m ou 1,40 x 1,70m
- Espace ouvert 0,90 x 1,20m / espace d'usage

LEGENDE SECURITE INCENDIE

- Dispositif Automatique d'Extinction de Sécurité
- Plan de Sécurité

Maître d'œuvre : AR ARCHITECTES 80, rue de Palay / 45 000 Orléans www.ar-archi.com TEL 02 38 66 37 40 FAX 02 38 66 30 91 MAIL: agence@ar-archi.com	Maître d'ouvrage : ADH Paysages 39 avenue des Rondalles 41 100 VILLIERS-SUR-LOIR	REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SHOWROOM ET BUREAUX La ferme de la Malpinière, Route de Saint Cyr en val 45 650 SAINT JEAN LE BLANC	PLANS DE NIVEAU / RDC N° dossier: 19.733 AT - Ind. A Date : 10/09/2019	AT5a / AT8a PROJET Ech : 1:200
--	---	--	--	---

VUE DE LA FACADE DEPUIS LE DOMAINE PUBLIC / JARDINS THEMATIQUES

Maître d'œuvre : AR ARCHITECTES 80, rue de Palay / 45 000 Orléans www.ar-archi.com TEL 02 38 66 37 40 FAX 02 38 66 30 91 MAIL: agence@ar-archi.com	Maître d'ouvrage : ADH Paysages 39 avenue des Rondalles 41 100 VILLIERS-SUR-LOIR	REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SHOWROOM ET BUREAUX La ferme de la Malpinière, Route de Saint Cyr en val 45 650 SAINT JEAN LE BLANC	INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT N° dossier: 19.733 PC - Ind. A Date : 10/09/2019	PC6 PROJET
--	---	--	---	----------------------

2/ PERMIS DE CONSTRUIRE - 154 ROUTE DE SANDILLON

154 route de Sandillon

ORLÉANS
MÉTROPOLITAIN
Canton



Surface terrain :
3995 m²

Parcelles :
AN 299 – AN 301p

Zone PLU : UC

Zone PPRI :
Autre Zone Urbaine

- Aléa Fort hauteur
- Aléa Très Fort hauteur

Emprise au sol maximum : 20%
Soit 799m²

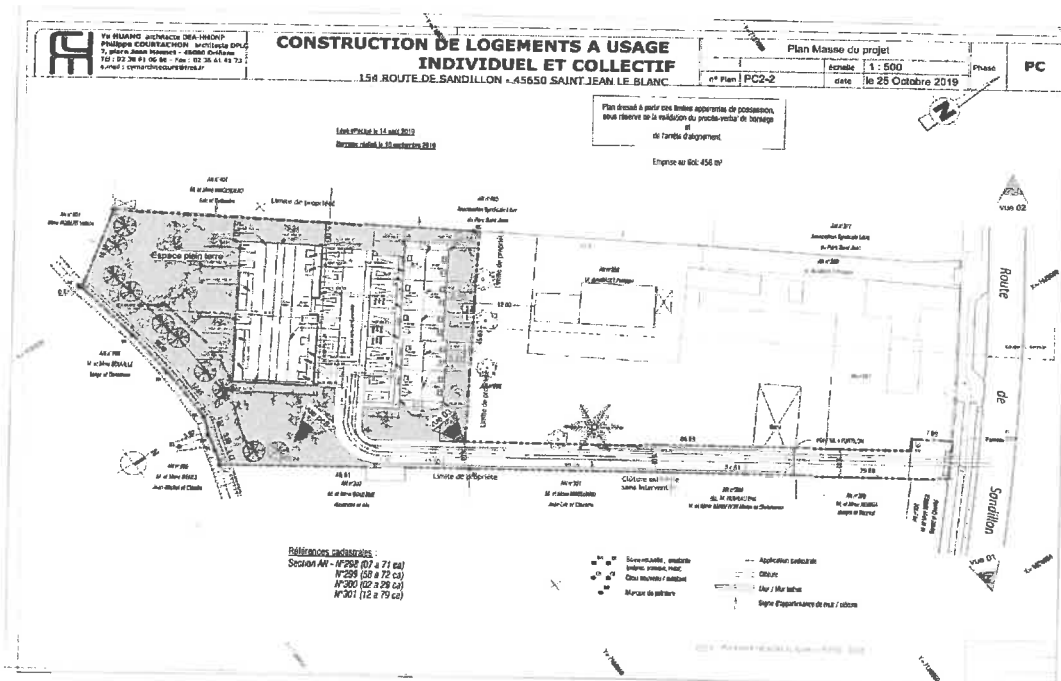
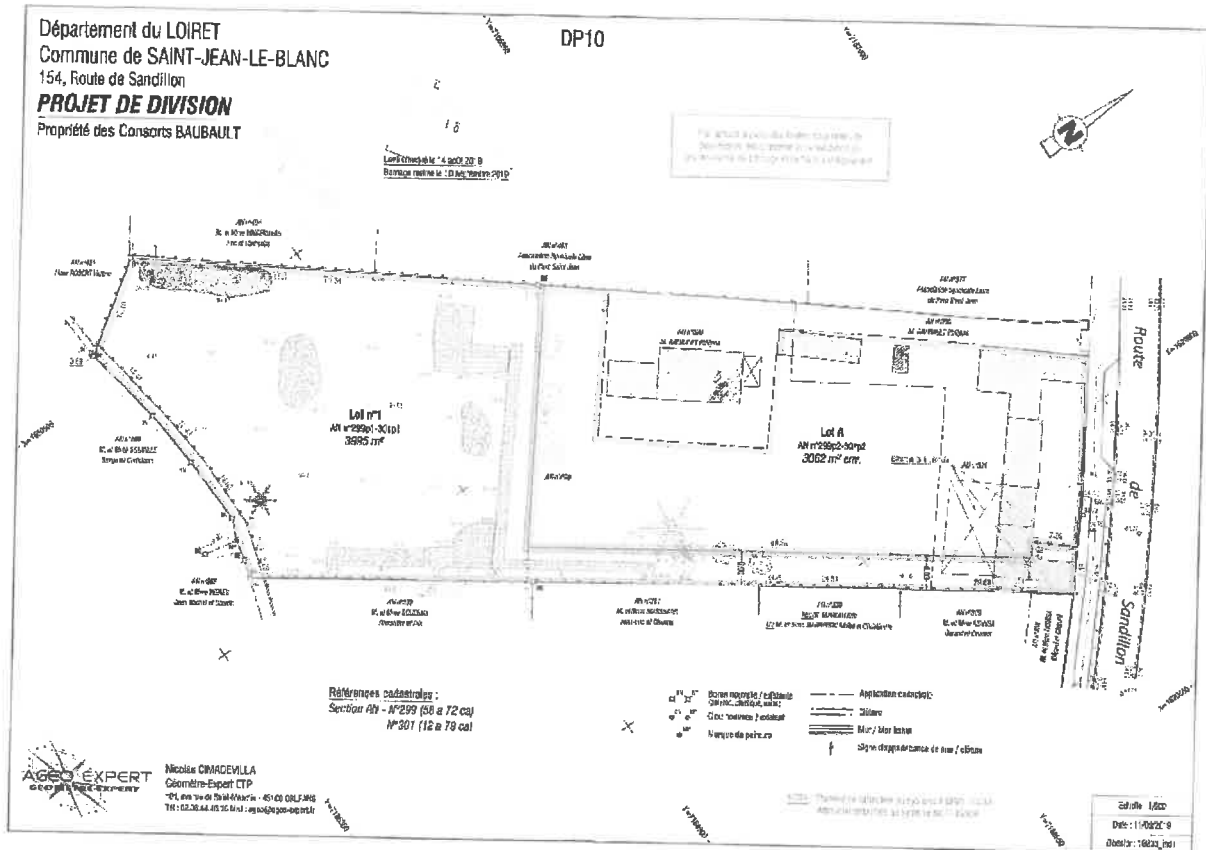
154 Route de Sandillon - Google Maps

<https://www.google.com/maps/place/154+Route+de+Sandillon,+>

Google Maps 154 Route de Sandillon



Images ©2019 Google, Images ©2019 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2019 50 m



M. CORJON indique que le permis a été déposé le 13/11/2019. Ce projet comporte la construction de 5 maisons de type T4 et d'un collectif comprenant 10 logements (2 T2, 6 T3, 2 T4) dont 3 logements sociaux.

Le fond de la parcelle déjà arboré restera en espace vert.

31 places de stationnement sont prévues dont 14 en RDC du collectif.

Concernant le collectif :

- Le pignon Ouest sera borgne afin de respecter l'intimité des pavillons voisins.
- Le pignon Est est traité en façade secondaire avec des chambres.
- Les façades principales Nord et Sud seront largement ouvertes avec terrasses et balcons.





AFFAIRES DIVERSES :

M. CORJON informe la commission de l'implantation d'un cabinet de kinésithérapie (spécialité yoga) place de l'Eglise dans l'ancien local du crédit agricole.

Le premier contact a eu lieu le 19 février 2019 et nous nous réjouissons de cet aboutissement au titre de l'action municipale en faveur de l'installation des professionnels de santé.

Hors compte rendu

Mme LHOMME demande pourquoi il ne serait pas possible d'étendre l'activité économique dans la zone de « La Malépinière ».

Monsieur CORJON indique que cela n'est pas possible car cette zone est en zone agricole. Une activité économique a pu s'installer car il y avait des bâtiments existants mais l'activité économique doit être limitée. De plus ce secteur est en zone d'expansion des crues.

DELIBERATION n°2019-12-086

Rapporteur : M. CORJON

DPU - DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 16 RUE DE LA CORNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération du 30 octobre 2001 ayant défini les périmètres à l'intérieur desquels le droit de préemption urbain est applicable,

VU la déclaration d'intention d'aliéner en date du 18 novembre 2019 adressée par Maître MERCIER, Notaire à Orléans, pour la propriété, 16 rue de la Corne figurant au cadastre sections AI n°646, 643, 644 et 647 d'une surface de 4 a 90 ca,

CONSIDERANT que l'achat de cette propriété ne présente pas d'intérêt communal pour l'aménagement du secteur,

DECIDE :

- **de ne pas faire exercice** du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété 16 rue de la Corne figurant au cadastre sections AI n°646, 643, 644 et 647 d'une surface de 4 a 90 ca.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION ACCESSIBILITE, CIRCULATION, SECURITE ET RISQUES MAJEURS DU 15 NOVEMBRE 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 26 novembre 2019)

M. BOIS présente le compte rendu :

Le budget investissement et le budget fonctionnement de la police municipale ont été présentés par M. DINJON.

Le radar pédagogique initialement placé en priorité P2 a été placé en priorité P1.

Les deux anciens vélos étant étant inadapté au service, l'achat de trois nouveaux vélos a été réalisé.

Mme LHOMME a fait la remarque sur l'utilisation des anciens et nouveaux vélos de la police Municipale à savoir que les agents n'étaient pas beaucoup visibles sur la voie publique. M. DINJON, a assuré qu'à l'avenir des services en VTT seront mis en place et de manière plus importante qu'auparavant.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 21 NOVEMBRE 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 29 octobre 2019)

Mme MARSY présente le compte rendu :

ORDRE DU JOUR :

I – BUDGET 2020

II - TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES 2020

III – EXPOSITION ARTISTIQUE MUNICIPALE 2020

IV - AFFAIRES DIVERSES

I – BUDGET 2020						
Les membres de la Commission des Affaires Culturelles proposent à l'unanimité les budgets 2020 suivants :						
				Budget	CULTURE	
				Exercice	BUDGET	
Chapitre	Service	Nature	Fonction	Antenne	2019	2020
FONCTIONNEMENT						
011						
170 CULTURE						
		6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES -ACHAT SPECTACLES PAYANT	33 - ACTION CULTURELLE		14 136,00	16000,00
		60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	33 - ACTION CULTURELLE		1 000,00	300,00
		6135 - LOCATIONS MOBILIERES <i>Appoint materiel + techniciens</i>	33 - ACTION CULTURELLE		2 051,00	2400,00
		6228 - ACHAT SPECTACLES GRATUITS <i>ciné-vacances / ciné plein air / ouverture de saison / spectacle novembre</i>	33 - ACTION CULTURELLE		8 494,00	7800,00
		6232 - FETES ET CEREMONIES <i>Bon d'achats EXPO ARTISTIQUES MUNICIPALE</i>	33 - ACTION CULTURELLE		400,00	400,00
		6257 - RECEPTIONS - (HEBERGEMENT ET RESTAURATION ARTISTES)	33 - ACTION CULTURELLE		2 270,00	1460,00
		637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES) <i>SACEM et SACD</i>	33 - ACTION CULTURELLE		3 009,00	3200,00
		Total : 170			31 360,00	31560,00
Malgré la programmation de spectacle plus onéreux, le budget de la saison culturelle connaîtrait une hausse de 200€ afin de pallier à l'augmentation des taxes SACEM et SACD. Des recettes supplémentaires sont à prévoir avec l'évènement de notre saison 2019-2020: Molière/Huster.						
320 ECOLE DE MUSIQUE						
		60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE		250,00	200,00
		6228 - REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES <i>Master Class</i>	311		550,00	500,00
		6042 - ACHAT SPECTACLES PAYANTS	311		0,00	2200,00
		6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE		200,00	200,00
		6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES <i>achat partition</i>	311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE		300,00	200,00

	61558 - AUTRES BIENS MOBILIERSENTretien du parc instrumental	311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	1 000,00	1000,00
	6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) cotisation FFEA et UCEM	311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	450,00	450,00
	637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES) cotisation SEAM et SACEM des quartes blanche et concerts de l'EMM	311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	850,00	1350,00
	Total : 320		3 600,00	6100,00
<p>Fortes augmentations du budget de l'Ecole de Musique pour 2020 = + 2500€</p> <p>Deux explications:</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration d'une ligne propre pour l'animation de l'EMM (à l'instar de la bibliothèque) - changement de législation concernant les concerts des écoles de musique...avant pas d'imposition / aujourd'hui = imposition de tous les concerts 				
325 ECOLE D'ARTS PLASTIQUES				
	6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	312 - ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	12 600,00	13000,00
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	312 - ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	150,00	150,00
	Total : 325		12 750,00	13150,00
<p>Augmentation du budget de 400€ dans le cadre de la revalorisation du contrat de prestation avec Jenny De Hooghe (Contrat non revalorisé depuis plusieurs années malgré une augmentation du nombre des élèves....2018-2019 = 39 élèves / 2019-2020 = 46 élèves / prestation à l'équilibre budgétaire)</p>				
330 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE				
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	200,00	200,00
	6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	1 000,00	1000,00
	6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	13 800,00	13800,00
	6156 - MAINTENANCE	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	1 900,00	1900,00
	6184 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	100,00	100,00
	6228 - DIVERS	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	2 900,00	2600,00
	6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	50,00	50,00
	637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	290,00	290,00
	Total : 330		20 240,00	19940,00
Budget en baisse de 300€ avec la rationalisation de la ligne 6228.				

341	POLE GARDIEN							
	60622	- CARBURANTS	33	- ACTION CULTURELLE		750,00	750,00	
	60632	- FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	33	- ACTION CULTURELLE		600,00	500,00	
	60636	- VETEMENTS DE TRAVAIL	33	- ACTION CULTURELLE		500,00	600,00	
	6064	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES	33	- ACTION CULTURELLE		200,00	200,00	
	Total : 341					2 050,00	2050,00	
Maintien du budget								
Total : 011						70 000,00	72800,00	

II – TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES 2020

➔ Les membres de la Commission des Affaires Culturelles proposent à l'unanimité les tarifications suivantes pour l'année 2020 :

TARIFS 2019 Salle des Fêtes et Espace Scénique <i>Délibération n°2018-12-090</i>				PROPOSITION TARIFS 2020 Salle des Fêtes et Espace Scénique			
	Commune TTC Habitants et entreprises	Association Commune TTC	Hors- commune TTC		Commune TTC Habitants et entreprises	Association Commune TTC	Hors- commune TTC
Grande salle	1 000 €	350 €	1 500 €	Grande salle	1 020 €	350 €	1 530 €
½ Grande salle	600 €	250 €	900 €	½ Grande salle	612 €	250 €	918 €
Petite salle	300 €	150 €	500 €	Petite salle	306 €	150 €	510 €
Espace Scénique	600 €	250 €	800 €	Espace Scénique	400 €	250 €	600 €
EN OPTION				EN OPTION			
- CUISINE Grande salle – ½ Grande salle – Petite salle			180€	- CUISINE Grande salle – ½ Grande salle – Petite salle			180€
- INSTALLATION CLOISON Grande salle			150€	- INSTALLATION CLOISON Grande salle			150€
- LOGE VIP Grande salle			80€	- LOGE VIP Grande salle			80€
- VIDEO Grande salle – ½ Grande salle			250€	- VIDEO Grande salle – ½ Grande salle			250€
- REGIE LUMIERE ET SON* Grande salle – ½ Grande salle			250€	- REGIE LUMIERE ET SON* Grande salle – ½ Grande salle			250€
*uniquement par des professionnels				*uniquement par des professionnels			
TARIF SPÉCIAL SOIRÉE DE REVEILLON (31 décembre) = 4 600€				TARIF SPÉCIAL SOIRÉE DE REVEILLON (31 décembre) = 4 600€			

CAUTION = 1700€	CAUTION = 1700€
CAUTION MÉNAGE = 400€	CAUTION MÉNAGE = 400€
ABATTEMENT DE 50% DES LE DEUXIEME JOUR DE LOCATION	ABATTEMENT DE 50% DES LE DEUXIEME JOUR DE LOCATION
POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE : DEMANDE ECRITE A FORMULER A MONSIEUR LE MAIRE	POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE : DEMANDE ECRITE A FORMULER A MONSIEUR LE MAIRE

TARIF 2019 Château Délibération n°2018-12-090			PROPOSITION TARIF 2020 Château Principe de revalorisation de 2% des tarifs (augmentation du coût de la vie)		
	Commune	Hors-commune		Commune	Hors-commune
3 Jours	250 €	300 €	3 Jours	255 €	306 €
<i>Du vendredi au dimanche</i>			<i>Du vendredi au dimanche</i>		
Semaine	300 €	350 €	Semaine	306 €	357 €
<i>Du lundi au dimanche</i>			<i>Du lundi au dimanche</i>		
Caution de 400€			Caution de 400€		

TARIF 2019 Annexe du Château Délibération n°2018-12-090			PROPOSITION TARIF 2020 Annexe du Château Proposition 2020: revalorisation de 2% des tarifs		
	Commune	Hors-commune		Commune	Hors-commune
Journée	230 €	340 €	Journée	235 €	347 €
<i>(lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)</i>			<i>(lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)</i>		
Week-end	300 €	440 €	Week-end	306 €	449 €
<i>(samedi et dimanche)</i>			<i>(samedi et dimanche)</i>		
Caution de 400€			Caution de 400€		

III – EXPOSITION ARTISTIQUE MUNICIPALE 2020

➤ Présentation et validation des artistes participant à la 25^{ème} édition de l'Expo Artistique Municipale

- 14 peintres

- Invité d'honneur : Michel BOUGAS
- Sylvie AGBESSI / Claudine ANCELIN / Bruno BIANCHI / KHATIS / Emmanuel GONIEAUX / MAYIART / Monique MERY / Sophie MILLAS / Olivier PROT / Georges RIBEROU / Frédérique RODRIGUEZ / Jean-François LEMOULT / Nadège RAINETEAU

- 7 sculpteurs

- Invité d'honneur : Georges GOUPY

- Martine BAZANTAY / Marie-France BERNOIS / Annie DUCHON / Dominique JEGOU / Martine PESHARD LEMAIRE / Martine TRONCHET

IV – AFFAIRES DIVERSES

⇒ Bilan de la Saison Culturelle 2019-2020

- **6 spectacles payants avec billetterie :**
 - **Coût artistique = 13 318€ / Recettes = 9159 €**
 - **Taux de remplissage = 79.81%** (soit une augmentation de +10.36% par rapport à la saison 2017-2018)
- **+ Spectacles coutants mais sans billetterie**
 - John Valente – vendredi 28 septembre – ouverture de saison (coût artistique de 1500€ / taux de remplissage de 100%)
 - La grande Duchesse de Gerolstein – dimanche 18 novembre – spectacle offert à la population (coût artistique de 3400€ / 250 spectateurs)
 - La folle nuit du Père Noël – samedi 15 décembre – 100 personnes
- **+ 9 projections avec droits de projection**
 - 7 ciné-vacances / 1 projection pour le Centenaire de l'Armistice / 1 projection pour le Droit des femmes)
 - 846€ de droits de projection pour un taux de remplissage entre 74.45 et 80.18% soit entre 1300 et 1400 visiteurs
- **+ 2 expositions**
 - Exposition Artistique Municipale = 1234 visiteurs
 - Exposition « Les Femmes et les Enfants pendant la première guerre mondiale » = 200 visiteurs
- **+ Animations de l'EMM et de la Bibliothèque**
- **+ Partenariats avec les associations : Fêtes et Loisirs / Un arc-en-ciel pour Clara / Du blues o Swing**
 - ⇒ Origine des achats =
 - 68% WEB / 24% Guichet Mairie / 8% Guichet Mairie
 - *A noter que pour billets payants (hors spectacle à tarification unique et invitations) la répartition tarifaire est la suivante :*
 - Tarif plein = 97% / tarif réduit = 3%
 - *Comparatif par rapport à 2017-2018 : progression des achats « WEB » +9% / Baisse de 5% pour « Guichet Mairie » et 4% pour « Guichet Jour J »*
 - ⇒ Origine du public =
 - 47.3% de « Saint-Jean-le-Blanc » / 40.7% d' « Orléans Métropole » (hors SJLB et SDEV) / 6.5% « Autres » / 5.5% « Canton de Saint-Jean-le-Blanc hors SJLB »
 - *Comparatif par rapport à 2017-2018 : progression de « Saint-Jean-le-Blanc » +8.3% / Baisse de 3.3% pour « Orléans Métropole hors SJLB et SDEV », de 2.5% pour « canton de Saint-Jean-le-Blanc hors SJLB » et de 2.5% « Autres ».*
 - ⇒ Moyen d'information de l'évènement =
 - 39.7% « Site Internet et Page Facebook » / 11.9% « Bouche à oreille » / 8.5% « SJLB Infos »
 - *Comparatif par rapport à 2017-2018 : progression des supports numériques au détriment des supports papier*

- *Progression de 33.7% « Site internet et Page Facebook » et de 2.8% « Autres sources internet »*

🔊 **Bibliothèque municipale**

- Information sur l'installation de la Boîte de retour de documents de la bibliothèque municipale.

DELIBERATION n°2019-12-087

Rapporteur : M.BOIS

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures se déroulant du 13 au 22 mars 2020 inclus au Château de Saint Jean le Blanc,

CONSIDERANT la réalisation d'une saison culturelle avec l'achat de prestations de spectacle dit des "Arts vivants" organisé par la commune, et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret,

CONSIDERANT la possibilité d'octroi de plusieurs subventions par le Département du Loiret :

- Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes
- Aide aux salons et expositions artistiques

DÉCIDE :

- **de solliciter** une subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures se déroulant du 13 au 22 mars 2020 au Château de Saint Jean le Blanc
- **et de solliciter** une subvention auprès du Département du Loiret au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes pour le spectacle suivant :
 - « ACTING » par la Compagnie le Grand Souk – Samedi 30 mai 2020 – 20h30 – Espace Scénique de Montission

Adopté à l'unanimité

COMMISSION CONJOINTE AFFAIRES CULTURELLES ET TRAVAUX DU 22 NOVEMBRE 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 10 décembre 2019)

M. BOIS présente le compte rendu :

En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux représentants du Cabinet EA-LLA, missionnés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre sur le projet municipal de réhabilitation du théâtre de plein air, quasiment jamais utilisé depuis sa création, en 1989.

L'ambition de la Municipalité étant de le revaloriser et d'en faire un nouvel équipement culturel pour notre Ville, au bénéfice des albijohaniclens et du développement culturel de notre ville.

Après avoir travaillé, à plusieurs reprises, en groupe restreint autour du cabinet EA-LLA et avec ses prestataires de service (acousticien et paysagiste, notamment), afin qu'ils s'imprègnent de l'ambition culturelle de ce projet, Monsieur le Maire et les membres de la Municipalité ont souhaité organiser cette réunion de mise en information, élargie à l'ensemble des membres des deux commissions, afin de partager l'état d'avancement de ce projet, qui en est au stade de l'Avant-Projet Sommaire.

Les représentants de la maîtrise d'œuvre présentent, en détail, l'état d'avancement de ce projet municipal et répondent aux questions des membres des commissions.

Parmi les éléments qui font l'objet d'échanges ou de mises en exergue, il y a lieu de noter, notamment :

- La forte mise en valeur du Patrimoine Végétal de notre ville et de ce secteur en particulier (l'affinage du projet devra poursuivre cet objectif de « cocon végétal » avec des choix d'essence d'arbres (à implanter) haut de tiges, pour faciliter la vue sur la scène).
- Le renforcement des espaces enherbés (Mme GRIVOTET demande des précisions sur les modalités d'entretien qui devront être facilitées).
- La hauteur de la butte (M. MILOR demande des précisions ; cette butte atteindra 2 m 55 en son point haut, afin de faciliter la mise en valeur des quelques 400 places assises, face à la scène).
- L'ajustement des accès pompiers, afin de les rendre compatibles avec l'entrée souhaitée par le côté gauche de l'esplanade d'entrée dans la salle des fêtes de Montission. (Mme LHOMME souhaite que l'affinage du projet s'assure de la conformité de ces accès pompiers).
- La juste prise en compte de l'acoustique dans ce projet (tant vers la scène que de la scène vers le voisinage, en bénéficiant de l'expertise de l'acousticien intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue. (Mme BERTHON attire l'attention sur

l'importance de cette thématique, notamment pour préserver la sérénité du voisinage).

- Consensus autour du positionnement et des modalités d'accès à la billetterie et à la régie technique.
- Échanges autour du choix du matériau à retenir pour l'assise. (bois, métal, etc.). Un consensus se dégage autour du thermo-laqué. A affiner et à confirmer au stade de l'avant-projet détaillé.
- Échanges autour du positionnement des toilettes (à l'intérieur, à l'extérieur ou à usage partagé avec certaines associations qui se donnent RDV sur le parc de stationnement de Montission, pour des activités extérieures). Point à arbitrer au stade de l'Avant-Projet Détaillé. (M. BOURGOGNE attire l'attention sur les risques liés à l'usage de ces toilettes par d'autres personnes que les usagers de cet espace culturel et recommande la version « à l'intérieur »).

La Municipalité et l'équipe de maîtrise d'œuvre sont donc chargées d'avancer dans l'affinage de cet avant-projet détaillé afin, notamment, de mieux connaître les contours financiers de ce projet d'espace culturel de plein air, inscrit au budget 2019.

Hors compte rendu :

Madame GRIVOTET demande si depuis le 22 novembre il y a eu des retours des cabinets d'architecte sur le chiffrage. Monsieur BOIS indique qu'il y a eu des retours mais pas encore sur le chiffrage (sur les toilettes, l'acoustique...).

Madame LHOMME demande si les toilettes ne vont servir que pour le théâtre de plein air. Monsieur BOIS indique que oui. Elle indique que cela va coûter une fortune pour le peu d'utilisation. Monsieur BOIS indique qu'il va y avoir des aménagements et si ça coûte trop cher on les supprimera. Monsieur CHARPENTIER demande quel sera le coût du projet. Monsieur BOIS lui répond 330 000 € HT. Madame GRIVOTET estime que le projet présenté sera plus ambitieux que 330 000 €. Monsieur FOUQUET LAPAR demande combien il y aura de places. Monsieur BOIS lui répond 400.

COMMISSION COMMUNICATION DU 27 NOVEMBRE 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 10 décembre 2019)

M. MILOR présente le compte rendu :

1/ SAINT-JEAN-LE-BLANC INFOS

Sommaire SJLB Infos N°72 – Février 2020

- Lecture du sommaire prévisionnel. Un flyer de prévention des risques de cambriolages sera inséré au cœur du bulletin municipal (pour répondre à quelques faits qui ont eu lieu récemment sur la commune).
. Sur proposition de Mme LHOMME, ajout des dates des élections municipales. Sur décision unanime, ajout d'une information vers le site Internet service-public.fr qui permet de connaître sa situation électorale, son bureau de vote et donc éventuellement de s'inscrire en ligne avant la date limite du 7 février 2020.

2/ BUDGET PREVISIONNEL 2020

Proposition de budget 2020

➤ Présentation du projet de budget, section fonctionnement

Un budget total de 53 440 € TTC (45 150 € TTC en 2019).

Augmentation due essentiellement à

- la modernisation des outils (maintenance et abonnements numériques pour Internet, intranet, panneaux lumineux)
- une impression et distribution des imprimés en plus grande quantité (nombre de foyers en hausse).

A noter également :

- La création de 2 bâches géantes par an « Saison culturelle – Acte 1 » et « Saison culturelle – Acte 2 » fixées à la façade de l'Espace Scénique
- Un ajustement des actuels flyers A6 vers un format A5, plus lisible
- La création de disques de stationnement
- Une mise à jour du marquage des véhicules Ville (logo + Ville de Saint-Jean-le-Blanc)

➤ Présentation du projet de budget, section investissement

Un budget total de 62 310 € TTC (65 500 € TTC en 2019).

Proposition d'achat de 2 nouveaux panneaux lumineux (N°1 carrefour Douffrigues/Route de Sandillon, N°2 carrefour Anguignis/Eugène Turbat), d'un panneau d'expression libre, de 4 vitrines d'affichage municipal et de systèmes d'affichage intérieurs pour les infrastructures sportives et associatives. Proposition de remplacement de matériels obsolètes : 2 pupitres de discours et 2 nouvelles enseignes pour la bibliothèque.

. Mme LHOMME et M. FOUQUET-LAPAR questionnent l'intérêt d'investir dans 2 nouveaux panneaux lumineux, mettant en avant les coûts d'achat et de maintenance. Après discussion, M. MILOR propose de conserver la proposition d'achat du panneau du carrefour Anguignis/Eugène Turbat (après réaménagement du secteur par Orléans Métropole) et d'abandonner l'achat du panneau au carrefour Douffrigues/Route de Sandillon. Cette proposition est adoptée.

Cette décision impacte donc les deux sections de budget :
moins 21 200 € TTC en investissement (achat panneau)
moins 300 € TTC en fonctionnement (abonnement 4G)
et indirectement les budgets 2021 et à venir avec - 1 272 € TTC de maintenance annuelle
(non répercutée en 2020 car garantie minimum de 1 an).

Conclusion, budgets proposés : Fonctionnement : 53 140 € TTC / Investissement : 41 110 € TTC

3/ SUJETS DIVERS

a) WiFi4EU

Sujet évoqué lors de la présentation du budget d'investissement.

La Ville a remporté une subvention européenne pour le déploiement d'un réseau WiFi public gratuit et sécurisé (Appel N°3 du projet WiFi4EU). L'Europe prend en charge les frais d'installation à hauteur de 15 000 € TTC pour un réseau de 10 à 15 bornes, installées aussi bien dans des bâtiments communaux que sur des lieux publics extérieurs. C'est Orléans Métropole, via la DSI, qui accompagnera la Ville dans la mise en œuvre de ce projet, à réaliser sous 18 mois.

b) 6 supports de bâche 2019

Les 6 nouveaux supports de bâche ont été posés. Leurs panneaux de Ville seront fixés avant la fin de l'année. La Ville dispose maintenant d'un parc de 12 supports de bâches.

c) Edition et distribution de documents

Le service communication travaille toujours à obtenir des remontées d'éventuelles failles de distribution : demande par mail aux membres de Conseil Municipal et enquête téléphonique aléatoire à venir. Le prestataire entamera une réévaluation du nombre de boîtes à lettres sur la commune au 1^{er} trimestre 2020. Les résultats devraient être connus courant mars-avril.

d) Affichage libre

Commande de 2 panneaux d'affichage libre en 2019 + 1 en 2020. Les panneaux 2019 seront livrés le 23 décembre. La pose aura donc lieu en 2020. Le 1^{er} emplacement imaginé se situerait au niveau du Clos de l'Arche. Le choix des emplacements est complexe car la commune doit disposer à terme de 10 m² de surface d'affichage minimum et chaque habitation doit se situer au maximum à 1km d'un panneau. Cela oblige à imaginer une utilisation recto-verso des panneaux, pour maximiser la surface disponible. Les lieux choisis doivent être dégagés, passants, sécurisés, et leur esthétique préservée.

e) Porte-documents

Un manque de supports pour le dépôt de flyers se faisant sentir à Montfison, 2 porte-documents ont été acquis. Profitant d'une promotion exceptionnelle, nous avons commandé, gratuitement, un 3^{ème} porte-document, qui sera utilisé pour la salle multi-activités. Les 3 porte-documents viennent d'être livrés, ils seront installés prochainement.

f) Site Responsive

En cours : mise en œuvre du site Internet Responsive (adaptation de l'affichage au formats Smartphones et tablettes numériques). L'occasion d'ajouter un « bouton de signalement » qui permet aux internautes de transmettre à la mairie un problème survenu sur la commune, et d'illustrer la situation avec une photo.

g) Stagiaire

Accueil d'un stagiaire du 06 janvier au 20 mars 2020. BTS Communication Lycée Voltaire, 2^{ème} année.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES DU 3 DECEMBRE 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 17 décembre 2019)

Mme HOUIS présente le compte rendu :

ORDRE DU JOUR

I. POINT D'ETAPE DE LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS AVEC LE PRESTATAIRE LEO LAGRANGE

La gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement de la ville de Saint Jean le Blanc a été attribuée à la Fédération Léo LAGRANGE Ouest sur la durée du marché du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019. Un nouveau marché a débuté le 1^{er} septembre 2019, pour une durée d'un an reconductible 3 fois, et qui a été attribué à la Fédération Léo LAGRANGE Ouest.

Monsieur Grégory FAUDUET, directeur sur le mois de juillet 2019 et Monsieur Mathieu GUICHARD, directeur sur le mois d'août 2019, nous présentent le bilan du centre de loisirs de l'été 2019. Monsieur Denis ROULAND nous présente un bilan des 3 années écoulées avec des projections concernant la fin d'année 2019. Les deux documents diffusés lors de la commission sont joints à ce compte-rendu.

En conclusion de cette présentation et comme cela avait été évoqué lors de la dernière commission à laquelle participait Les membres de Léo LAGRANGE, Mr FAUDUET présente une liste de noms qui ont été proposés par les familles et les enfants fréquentant l'accueil de loisirs. Il est demandé à la Municipalité de faire émerger 5 noms de cette liste. Ces 5 noms seront ensuite annoncés aux familles, personnels et élus afin qu'un vote puisse aboutir sur le nom final à attribuer à la structure.

II. BUDGET 2020

Les membres de la commission procèdent à l'examen des demandes de crédits de fonctionnement des écoles et du Service des Affaires Scolaires – Action Educative pour l'exercice 2020.

Les demandes de crédits pour les écoles concernent les fournitures scolaires, les classes de découverte et sorties à la journée, la documentation générale, les transports, les jeux de société et les besoins en petit équipement.

Les tableaux présentés rappellent le budget attribué en 2018 et 2019, les montants réalisés et le montant proposé pour le budget 2020.

Synthèse du budget fonctionnement par école :

Proposition des membres de la commission :

	Ecole maternelle Jean Bonnet (115 élèves)	Ecole maternelle Maurice Genevoix (151 élèves)	Ecole élémentaire Jean Bonnet (240 élèves)	Ecole élémentaire Charles Jeune / Demay Vignier (268 élèves)
Fonctionnement	10 250.70 €	11 719.18 €	20 493.10€	20 435.48 €

1) Fournitures scolaires :

La commission propose les crédits suivants par élève, soit :

- **39,88 € par élève** pour les écoles maternelles,
- **41,31 € par élève** pour les écoles élémentaires.

Ces montants sont inchangés par rapport à l'année 2019.

2) Transports collectifs :

La commission propose les crédits suivants par élève, soit :

- **13,30 € par élève** pour les écoles maternelles et élémentaires.

Ce montant est inchangé par rapport à l'année 2019.

3) Documentation générale :

La commission propose les crédits suivants par école, soit :

- **260 €** pour l'école maternelle Jean Bonnet,
- **150 €** pour l'école maternelle Maurice Genevoix,
- **550 €** pour l'école élémentaire Jean Bonnet,
- **600 €** pour l'école élémentaire Charles Jeune / Demay Vignier.

4) Classes de découvertes et sorties à la journée :

La commission propose les crédits suivants par école, soit :

- **2340,00 €** pour l'école maternelle Jean Bonnet,
- **1680,00 €** pour l'école maternelle Maurice Genevoix,
- **3800,00 €** pour l'école élémentaire Jean Bonnet,
- **4700,00 €** pour l'école élémentaire Charles Jeune / Demay Vignier.

5) Jeux pédagogiques :

La commission propose les crédits suivants par élève, soit :

- **9,00 € par élève** pour les écoles maternelles.

Ce montant est inchangé par rapport à l'année 2019.

6) Petit équipement :

La commission propose les crédits suivants par école, soit :

- **500 €** pour l'école maternelle Jean Bonnet,

- 500 € pour l'école maternelle Maurice Genevoix,
- 500 € pour l'école élémentaire Jean Bonnet,
- 500 € pour l'école élémentaire Charles Jeune / Demay Vignier.

Hors compte rendu :

Mme GRIVOTET s'étonne qu'il n'y ait aucune augmentation du budget par enfant.

Synthèse du budget fonctionnement du Service des Affaires Scolaires :

Les membres de la Commission proposent un budget de fonctionnement d'un montant de **561 435.00 €**.

		01 - BUDGET 2020
Service	Nature	Proposition de la commission
1102	SERVICE PERISCOLAIRE	
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500,00
	60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000,00
	6067 - FOURNITURES SCOLAIRES	1 500,00
	6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	900,00
	6232 - FETES ET CEREMONIES	3 000,00
	Carnaval des écoles y compris pot, Médailles/récompenses forum sécurité routière	
	6238 - DIVERS livres pour Noël	980,00
	6238 - DIVERS livres pour Noël et dictionnaires	5 000,00
	637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	55,00
Total : 1102		16 435,00
230	CENTRE DE LOISIRS	
	6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	220 000,00
	6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	7 500,00
Total : 230		227 500,00
41	ECOLES PRIMAIRES TRANSPORTS COLLECTIFS	
	6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	15 000,00
Total : 41		15 000,00

460	RESTAURANT SCOLAIRE	
	6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	300 000,00
	Repas restaurant scolaire et collation fruits (marché ANSAMBLE)	
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT (Vaisselle etc...)	2 500,00
Total : 460		302 500,00
TOTAL		561 435,00

Synthèse du budget d'investissement par école

Afin de distinguer les investissements à initiative municipale (l'équipement des écoles en Clevertouch, tablettes...) des petits équipements demandés par les Directeurs d'école (appareils photo, lecteurs DVD, jeux extérieurs etc..), il est proposé une enveloppe budgétaire pour ces petits investissements.

Il est proposé d'attribuer 250 € par classe aux écoles élémentaires et 300 € par classe aux écoles maternelles.

Il s'en suit l'attribution des enveloppes suivantes :

- Maternelle Jean BONNET : 1 200 €
- Maternelle Maurice GENEVOIX : 1 800 €
- Elémentaire Charles JEUNE/ Demay VIGNIER : 2 500 €
- Elémentaire Jean BONNET : 2 750 €.

Cette proposition est validée par les membres de la Commission.

Concernant les investissements à initiative municipale, la commission propose l'acquisition de trois Clevertouch pour l'école Charles Jeune / Demay Vignier dont deux pour les 2 classes qui seront créées pour la rentrée de septembre 2020 et un Clevertouch pour l'école élémentaire Jean Bonnet.

Les membres de la Commission proposent un budget d'investissement pour l'ensemble des écoles d'un montant de **22 250,00 €**.

Synthèse du budget investissement du Service des Affaires Scolaires :

Le service périscolaire sollicite 30 000 Euros pour l'acquisition du logiciel CONCERTO, 10 000 Euros pour des dépenses informatiques (renouvellement des parcs dans les écoles) et 5 000 Euros pour l'achat de mobilier pour les ouvertures de classe pour un montant total de 45 000 Euros.

Le prestataire de l'accueil de loisirs sollicite une armoire et des tapis de sol pour un montant total de 2 000 Euros.

Le prestataire de la restauration scolaire sollicite l'acquisition d'une table de tri enfants pour un montant de 3 500 Euros.

Les membres de la Commission proposent un budget d'investissement pour l'ensemble du service des affaires scolaires d'un montant de **50 500,00 €**.

III. AFFAIRES DIVERSES

Dates à retenir

Visites des écoles avec remise de livres offerts par la collectivité :

- Jeudi 19 Décembre 2019 : 9h, petit déjeuner avec la Père Noël à l'école maternelle Maurice GENEVOIX puis distribution de livres à l'école Charles JEUNE, puis Demay VIGNIER avec pour point final la remise des dictionnaires aux élèves de CM2.
- Vendredi 20 Décembre 2019 : 9h, petit déjeuner à l'école maternelle Jean BONNET puis distribution de livres à l'école Jean Bonnet élémentaire avec pour point final la remise des dictionnaires aux élèves de CM2.
- Jeudi 19 Décembre 2019 : à 12h15, déjeuner au restaurant scolaire de l'école Maurice GENEVOIX.

Hors compte rendu :

Madame GRIVOTET demande s'il n'y a pas un réajustement à faire au niveau du coût facturé par enfant par Léo Lagrange car il y a un grand écart entre 2019 et 2018.

Le résultat de l'exercice en 2017 était à - 7 481 € dû à un montant important de frais de personnel.

En 2019 : le résultat est de 10 393 €. Mme HOUIS indique que c'est un résultat prévisionnel.

En 2018 le résultat était de 2 500 €.

Suite à la demande de Léo Lagrange de donner un nom au centre de loisirs, Monsieur BOIS a indiqué que la Municipalité a refusé cette demande.

Madame LHOMME estime qu'il serait préférable que les tableaux soient diffusés sur les écrans pour suivre plus facilement.

COMMISSION FINANCES DU 5 DECEMBRE 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 18 octobre 2019)

M. MILOR présente le compte rendu :

1. TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE : FIXATION DU COUT HORAIRE DE MAIN D'ŒUVRE POUR 2019

Pour mémoire, les travaux en régie sont « les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et

outillage acquis ou loués par elle » ». (Circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Budget du 23 septembre 1994).

Les travaux en régie concernent ainsi tous les travaux réalisés par les services techniques qui **viennent accroître le patrimoine de la commune.**

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité.

A chaque exercice budgétaire les chantiers menés par les équipes techniques sont chiffrés afin de transférer le coût des travaux de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ».

Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé. Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé avec application d'un tarif horaire fixé chaque année par le conseil municipal. Ce tarif correspond pour les travaux réalisés par le Centre Technique Municipal à la moyenne du coût horaire des salaires versés aux agents de ce service et pour les travaux réalisés par le Service Espaces Verts à la moyenne du coût horaire versé aux agents affectés à ce service.

En effet, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 de la comptabilité publique rappellent que « l'intégration des travaux faits en régie au comptes 21 et 23 par écriture d'ordre budgétaire doit être justifiée par un état signé de l'ordonnateur, développant le montant des dépenses. Pour les dépenses de main d'œuvre, il est fait un décompte des heures de travail précisant les tarifs horaires retenus selon la catégorie de personnel ».

Le coût horaire moyen de la main d'œuvre est établi selon la méthode suivante :
Détermination du montant de la masse salariale totale (traitement indiciaire, Régime indemnitaire, primes, charges patronales assurance du personnel incluse) pour les agents concernés : au Centre Technique Municipal et/ou au Service des Espaces Verts
Fixation du coût salarial moyen par agent/selon le nombre d'agents)
Fixation du coût horaire moyen au Centre Technique Municipal et/ou au Service Espaces Verts en divisant le coût salarial moyen par le nombre d'heures payées (1 820 heures).

Pas de travaux en régie effectué par les espaces verts, seul le CTM est concerné.

Le calcul effectué pour le CTM est le suivant :

Salaires brut	294 644,44 €
Charges patronales	124 544,78 €
Assurance du personnel (1,47 %)	3 587,17 €
Total chargé	422 776,39 €
Nombre d'agents (ETP)	9,92
Heures payées par an	1 820,00 H
Taux horaire chargé	23,42 €

Pour mémoire le coût horaire 2018 était de 20,97 €

Le montant total des travaux en régie pour l'exercice 2019 est de **42 258,61 €** (cf détail ci-dessous).

Travaux	Fournitures Montant TTC	Heures effectuées	Coût horaire	Total	TOTAL Fourniture + main d'œuvre
Travaux d'éclairage et faux plafonds Haute Garderie	3 306,79 €	98	23,42	2 295,16	5 601,95
Supports bâches communication	2 431,18 €	250	23,42	5 855,00	8 286,18
Réfection des 3 bureaux et du couloir - gymnase de l'Armandière	3 042,15 €	187	23,42	4 379,54	7 421,69
Création d'un point d'eau dans les WC - gymnase de l'Armandière	518,39 €	37	23,42	866,54	1 384,93
Remplacement du plancher (accès bureaux) - gymnase de l'Armandière	274,75 €	16	23,42	374,72	649,47
Travaux d'électricité école Maurice Genevoix	6 544,06 €	25	23,42	585,50	7 129,56
Changement de la robinetterie de douche - stade LC	2 552,11 €	15	23,42	351,30	2 903,41
Réhabilitation logement 8 rue du Ballon	3 541,66 €	228	23,42	5 339,76	8 881,42
TOTAL CTM	22 211,09 €	856		20 047,52 €	42 258,61 €
TOTAL ESPACES VERTS	- €			- €	- €
TOTAL GENERAL					42 258,61 €

Avis favorable de la commission

2. BUDGET COMMUNAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Cette décision modificative est motivée par le besoin :

- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, dans le cadre des travaux en régie.
- D'ajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de dépenses inconnues et de recettes nouvelles.

La présentation est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
Chap 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 650,00	Chap 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 100,00
SEC 60636	Habillement police municipale	2 300,00	7788	Vente terrain M. GRABOWSKI MME POPELIN	5 100,00
SCOL 6067	Remplacement livres de français et mathématiques école DVCJ	4 260,00			
COM 6156	Mise en sécurité du site internet de la commune (RGPD)	3 090,00			
RH 6228	Convention recrutement Directeur du pôle cadre de vie et patrimoine	9 000,00			
Chap 022	DEPENSES IMPREVUES	28 711,00			
sous-total		47 361,00	sous-total		5 100,00
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	0,00	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	42 261,00
				722- (Travaux en régie)	42 261,00
sous-total		0,00	sous-total		42 261,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		47 361,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		47 361,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
Chap 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 500,00	Chap 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 565,00
SA - 2051	Module NET bons de commande et Workflow pour la dématérialisation de la chaîne comptable (10 000 € au BP)	3 500,00	1328	Subventions d'équipement non transférable (Subvention CAF pour travaux Maison de la Petite Enfance)	12 565,00
SA - 2051	Migration du logiciel état civil (City 2 vers City Web)	9 000,00			
Chap 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00			
SEC - 21568	Caméra Vidéo Protection	10 000,00			
Chap 020	DEPENSES IMPREVUES	-52 196,00			
sous-total		-29 696,00	sous-total		12 565,00
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION (travaux en régie)	42 261,00	040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION	0,00
21318	Travaux éclairage, faux plafonds Halte-Garderie	5 602,00			
21318	Travaux Gymnase de l'Armandière (réfection de 3 bureaux, création d'un point d'eau, remplacement du plancher de l'accès aux bureaux)	16 586,00			
21318	Changement robinetterie de douche stade LC	2 904,00			
2132	Réhabilitation logement 8 rue du Ballon	8 882,00			
2188	Création supports bâche communication	8 287,00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2,00
2112	Reprise dans le domaine public voirie Clos de l'Arche et Clos de la Pointe (acquisition à 1 euro mais non versé)	2,00	1388	Reprise dans le domaine public voirie Clos de l'Arche et Clos de la Pointe	2,00
sous-total		42 263,00	sous-total		2,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 567,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 567,00

VOIR EXPLICATIONS DETAILLEES EN ANNEXE

Avis favorable de la commission

3. BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » 2020 : OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'exécutif pourra dans l'attente de son adoption :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits à ouvrir dans le cadre de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'élèverait à **753 946 €**.

COMMUNE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	RAR 2018 inscrits au BP 2019 (crédits reportés)	CREDITS AP A DEDUIRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 HORS RAR HORS AP	MONTANT MAXIMAL POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE AU TITRE DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
CHAPITRE 20	210 418,00	28 998,00	0,00	181 420,00	45 355,00
CHAPITRE 204	683 269,62	285 097,62	0,00	398 172,00	99 543,00
CHAPITRE 21	1 625 042,22	479 150,22	0,00	1 145 892,00	286 473,00
CHAPITRE 23	1 414 096,67	8 796,67	115 000,00	1 290 300,00	322 575,00
TOTAL	3 932 827	802 043	115 000	3 015 784	753 946

Avis favorable de la commission

4. TARIFS 2019

A. CONCESSIONS FUNERAIRES, EMBLEMES AU COLUMBARIUM, TAXE DISPERSION DES CENDRES, MARCHES ALIMENTAIRES ET PHOTOCOPIES A L'ACCUEIL.

M. MILOR explique que le taux d'inflation prévisible, retenu par le Projet de Loi de Finances, est de 1,2 %.

Il propose qu'un taux de 1 % soit retenu pour la révision des tarifs 2020 sur les concessions funéraires, les emplacements au columbarium, la taxe de dispersion des cendres et les marchés alimentaires.

Le tarif des photocopies accueil est maintenu.

CIMETIERE	2019 (délibération du 18 décembre 2018)	2020	
		1%	Choix de la commission
CONCESSIONS		1%	Choix de la commission
15 ans	130,00	131,30	131,00
30 ans	261,00	263,61	264,00
50 ans	553,00	558,53	559,00
EMPLACEMENTS AU COLUMBARIUM – UNE CASE		0,01	Choix de la commission
15 ans	735,00	742,35	742,00
30 ans	947,00	956,47	956,00
EMPLACEMENTS AU COLUMBARIUM – DEUX CASES		0,01	Choix de la commission
15 ans	1 182,00	1193,82	1 194,00
30 ans	1 420,00	1434,20	1 434,00
TAXE DISPERSION DES CENDRES		0,01	Choix de la commission
	51,00	51,51	52,00

Avis favorable de la commission.

Dans l'attente d'une refonte des tarifs des marchés alimentaires, M. MILOR fait la proposition tarifaire suivante pour 2019 :

MARCHÉ ALIMENTAIRE PLACE DE L'ÉGLISE	2019	2020	
		1%	Choix de la commission
DROITS DE PLACE (au mètre linéaire)	0,78 €	0,79 €	0,80 €
ACCES AU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	2,33 €	2,35 €	2,38 €
MARCHÉ ALIMENTAIRE ÎLE DE CORSE	2019	2020	
		1%	Choix de la commission
DROITS DE PLACE (au mètre linéaire)	0,94 €	0,95 €	0,96 €

Avis favorable de la commission finances

Une étude devra être réalisée en 2020 pour harmoniser les tarifs des deux marchés notamment sur la partie « accès au branchement électrique ».

TARIFS PHOTOCOPIES ACCUEIL :

Il est proposé de maintenir le prix des photocopies de l'accueil à 0,20 €

Avis favorable de la commission finances

B. TARIFS 2019 LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

ANNEXES DU CHATEAU

- Proposition commission des affaires culturelles (augmentation de 2 % par rapport aux tarifs 2019)

PROPOSITION TARIF 2020	Commune	Hors-commune
Journée <i>Du lundi au vendredi</i>	235 €	347 €
Week-end <i>Samedi et dimanche</i>	306 €	449 €
<i>Caution de 400 €</i>		

- Proposition de la commission finances (augmentation de 1 % sur tarifs commune et 2 % sur tarifs hors commune)

PROPOSITION TARIF 2020	Commune	Hors-commune
Journée <i>Du lundi au vendredi</i>	232 €	347 €
Week-end <i>Samedi et dimanche</i>	303 €	449 €
<i>Caution de 400 €</i>		

Avis favorable de la commission finances

CHATEAU

- Proposition de la commission culture (augmentation de 2 % par rapport à 2019)

PROPOSITION TARIF 2020	Commune	Hors-commune
3 JOURS <i>Du vendredi au dimanche</i>	255 €	306 €
SEMAINE <i>Du lundi au dimanche</i>	306 €	357 €
<i>Caution de 400 €</i>		

- Proposition de la commission finances (augmentation de 1 % sur tarifs commune et 2 % sur tarifs hors commune)

PROPOSITION TARIF 2020	Commune	Hors-commune
3 JOURS <i>Du vendredi au dimanche</i>	253 €	306 €
SEMAINE <i>Du lundi au dimanche</i>	303 €	357 €
<i>Caution de 400 €</i>		

Avis favorable de la commission finances

MONTISSON

- Proposition commission des affaires culturelles :

PROPOSITION TARIFS 2019	HAB ET ENTREPRISES COMMUNE (+ 2 % hors Espace Scénique)		HORS COMMUNE (+ 2 % hors Espace Scénique)		ASSOCIATION COMMUNE (Inchangés)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande salle	850,00 €	1 020 €	1 275,00 €	1 530 €	291,67 €	350 €
1/2 Grande salle	510,00 €	612 €	765,00 €	918 €	208,33 €	250 €
Petite salle	255,00 €	306 €	425,00 €	510 €	125,00 €	150 €
Espace Scénique	333,33 €	400 €	500 €	600 €	208,33 €	250 €
EN OPTION						
<input checked="" type="checkbox"/> CUISINE <i>Grande salle – ½ grande salle – petite salle</i>	150 € HT soit 180 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> INSTALLATION CLOISON <i>Grande salle</i>	125 € HT soit 150 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> LOGE VIP <i>Grande salle</i>	66,66 € HT soit 80 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> VIDEO <i>Grande salle – ½ grande salle</i>	208,33 € HT soit 250 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> REGIE LUMIERE ET SON* <i>Grande salle – ½ grande salle</i> <i>*Uniquement par des professionnels</i>	208,33 € HT soit 250 € TTC					
TARIF SPÉCIAL SOIRÉE DE REVEILLON (31 décembre)= 3 833,33 € HT soit 4 600 € TTC						
CAUTION = 1 416,66 € HT soit 1 700 € TTC						
CAUTION MENAGE = 333,33 € HT soit 400€						
ABATTEMENT DE 50% DES LE DEUXIEME JOUR DE LOCATION						
POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE - DEMANDE ECRITE A FORMULER A MONSIEUR LE MAIRE						

TARIFS INCHANGES

- Proposition commission de finances :

PROPOSITION TARIFS 2019	HAB ET ENTREPRISES COMMUNE (+ 1 % hors Espace Scénique)		HORS COMMUNE (+ 2 % hors Espace Scénique)		ASSOCIATION COMMUNE (Inchangés)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande salle	841,67 €	1 010 €	1 275,00 €	1 530 €	291,67 €	350 €
1/2 Grande salle	505,00 €	606 €	765,00 €	918 €	208,33 €	250 €
Petite salle	252,50 €	303 €	425,00 €	510 €	125,00 €	150 €
Espace Scénique	333,33 €	400 €	500 €	600 €	208,33 €	250 €
EN OPTION						
<input checked="" type="checkbox"/> CUISINE <i>Grande salle – ½ grande salle – petite salle</i>	150 € HT soit 180 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> INSTALLATION CLOISON <i>Grande salle</i>	125 € HT soit 150 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> LOGE VIP <i>Grande salle</i>	66,66 € HT soit 80 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> VIDEO <i>Grande salle – ½ grande salle</i>	208,33 € HT soit 250 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> REGIE LUMIERE ET SON* <i>Grande salle – ½ grande salle</i> <i>*Uniquement par des professionnels</i>	208,33 € HT soit 250 € TTC					
TARIF SPÉCIAL SOIRÉE DE REVEILLON (31 décembre)= 3 833,33 € HT soit 4 600 € TTC						
CAUTION = 1 416,66 € HT soit 1 700 € TTC						
CAUTION MENAGE = 333,33 € HT soit 400€						
ABATTEMENT DE 50% DES LE DEUXIEME JOUR DE LOCATION						
POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE - DEMANDE ECRITE A FORMULER A MONSIEUR LE MAIRE						

TARIFS INCHANGES

L'Espace Scénique passe, conformément à la proposition de la Commission Culture, de 600 € TTC à 400 € TTC pour habitants et entreprises de la commune, et de 800 € TTC à 600 € TTC pour les hors commune.

Avis favorable de la commission finances

Madame GRIVOTET, souhaite avoir une vision sur le nombre de jours d'occupation de la Salle des fêtes et de l'Espace Scénique de Montission.

C. TARIFS 2020 DYNAMIK'ADOS

Pour mémoire les tarifs 2019 étaient les suivants :

a. PARTICIPATION DES FAMILLES :

Le barème des participations des familles est établi à partir de 4 tranches de revenus calculées de la manière suivante pour 2019 :

**Revenu fiscal de référence (figurant sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017)
12 mois x nombre de parts retenu par le Service des Impôts**

Le barème des participations est le suivant :

Tranche	Quotient familial	Participation de la famille par jeune	
		Par jour	Semaine de 5 jours
1	De 0 à 799€	19,00 €	95,00 €
2	De 800€ à 1399€	23,00 €	115,00 €
3	De 1400 à 1999€	28,00 €	140,00 €
4	2000€ et plus	30,00 €	150,00 €
HABITANTS HORS COMMUNE		45,50 €	227,50 €

b. PRIX A REGLER PAR LA COMMUNE :

La Commune s'engage à régler au prestataire un prix par jour et par jeune correspondant à la différence entre le prix de revient de 45,5 euros par jour et par jeune et la recette encaissée auprès des familles par le prestataire, conformément au système de tarification indiqué ci-dessus, et selon le tableau établi ci-dessous :

Tranche	Quotient familial	Participation de la commune par jeune	
		Par jour	Semaine de 5 jours
1	De 0 à 799€	26,50€	132,50€
2	De 800€ à 1399€	22,50€	112,50€

3	De 1400 à 1999€	17,50€	87,50€
4	2000€ et plus	15,50€	77,50€
HABITANTS HORS COMMUNE		0,00 €	0,00 €

- ☞ Il est proposé de maintenir ce barème pour 2020. Le revenu fiscal de référence sera celui figurant sur l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

Avis favorable de la commission finances

5. DIVERS

M. MILOR fait part des subventions que la collectivité souhaite solliciter, pour certaines opérations d'investissement :

a. *Au titre de la DETR :*

Les Communes peuvent solliciter, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une aide de l'État pour certaines opérations classées prioritaires comme les acquisitions, constructions, extensions, mises aux normes, insonorisations, transformation de locaux existants, dans les domaines scolaires, du patrimoine bâti et de l'eau et pour des opérations non prioritaires dans des secteurs tels que sports, loisirs, culture, cadre de vie, services sociaux.

Il est proposé de déposer un dossier pour la création de deux salles de classes à l'école Demay-Vignier, qui par ailleurs, fait déjà l'objet d'une aide financière de 25 000 € au titre du Fonds de Concours de Solidarité Métropolitaine.

Le plan de financement serait celui-ci :

COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	AUTOFINANCEMENT (HT)	AUTRE FINANCEMENT	DETR (35 % MAX)
233 333 €	126 667 €	25 000 €	81 666 €

Avis favorable de la commission finances

b. *APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2020 – VOLET 3- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL*

Il est proposé de demander une aide financière dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2020 pour l'opération d'investissement suivante :

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		Autofinancement (HT)	AUTRE FINANCEMENT	Fonds Départemental d'aide à l'Équipement communal sollicité
Extension des équipements sportifs : création d'une salle de convivialité au gymnase rue Creuse et création d'un espace de stockage au Dojo	475 000 €	237 500 €	118 750 € (CRST) 25 %	118 750 € 25 %

Avis favorable de la commission finances

DELIBERATION n°2019-12-088

Rapporteur : M. MILOR

TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE : FIXATION DU COUT HORAIRE DE MAIN D'ŒUVRE POUR 2019

Les services municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont d'abord imputées et comptabilisées en section de fonctionnement. Les coûts correspondants sont ensuite transférés vers la section d'investissement.

L'instruction comptable M14 dispose en effet que :

« Les immobilisations créées par une commune ou un établissement public local sont comptabilisées à leur coût de production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel,...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 septembre 1994) ».

Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé en application de taux horaires fixés par le Conseil Municipal.

Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre est établi selon la méthode suivante par le service du personnel :

- détermination du montant de la masse salariale totale (y compris les charges sociales patronales) pour les agents concernés : au Centre Technique Municipal et/ou au Service des Espaces Verts

- fixation du coût salarial moyen par agent au Centre Technique Municipal, et/ou au Service des Espaces Verts
- nombre d'heures de travail par an : 1 820 heures
- fixation du coût horaire moyen au Centre Technique Municipal et/ou au service des Espaces Verts.

Le calcul ainsi effectué pour 2019 permet d'arrêter le coût horaire moyen de main-d'œuvre à 23,42 € au Centre Technique Municipal. Les espaces verts ne sont pas concernés cette année. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe de comptabilisation et de transfert en section d'investissement des travaux réalisés en régie par les services de la Commune, de fixer pour 2019, à cette fin, le coût unitaire de la main-d'œuvre à **23,42 euros** par heure au Centre Technique Municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir pour la mise en application, et notamment pour l'établissement et la signature des pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU l'instruction comptable M14 en vigueur,

SUR PROPOSITION unanime de la Commission des Finances du 5 décembre 2019

DÉCIDE :

- **d'accepter** les propositions émises ci-dessus afin de permettre la comptabilisation et le transfert en section d'investissement des travaux effectués en régie sur 2019.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-089

BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les articles L 2312-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2019, ayant adopté le budget primitif 2019 de la Commune,

SUR PROPOSITION de la Commissions des Finances en date du 5 décembre 2019,

DECIDE :

- **d'adopter** la décision modificative n°2 du budget communal 2019, telle qu'elle est présentée ci-dessous, et telle qu'elle figure, annexée à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES			
Chap 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 650,00 €	Chap 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 100,00 €
Chap 022	DEPENSES IMPREVUES	28 711,00 €			
sous-total		47 361,00 €	sous-total		5 100,00 €
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	- €	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	42 261,00 €
sous-total			sous-total		42 261,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		47 361,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		47 361,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES			
Chap 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 500,00 €	Chap 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 565,00 €
Chap 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00 €			
Chap 020	DEPENSES IMPREVUES	- 52 196,00 €			
sous-total		- 29 696,00 €	sous-total		12 565,00 €
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE			
040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION (<i>travaux en régie</i>)	42 261,00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2,00 €
sous-total		42 263,00 €	sous-total		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 567,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 567,00 €

RESULTATS DU VOTE :

Membres en exercice : 29

Présents : 22

Suffrages exprimés : 27

POUR : 17

CONTRE : 5

ABSTENTIONS : 5

Mme GRIVOTET indique qu'elle est fortement interpellée par la ligne « convention recrutement Directeur Cadre de Vie et Patrimoine » pour 9 000 €. Elle indique que 9 000 € pour faire appel à un cabinet de recrutement ça fait cher alors qu'on n'augmente pas le budget dans les écoles.

La question à se poser est pourquoi les gens ne viennent plus à Saint-Jean-le-Blanc et pourquoi depuis 2014 il y a une vingtaine de personnes qui sont parties. Elle estime qu'il s'agit de gaspillage d'argent.

Monsieur MILOR n'est pas d'accord avec le mot gaspillage, d'abord parce qu'il y a eu une première recherche infructueuse, de plus la Directrice des Services Techniques n'est plus là depuis plusieurs mois donc il n'y a plus de salaire ce qui couvre la dépense des 9 000 €. Il estime que si les gens partent ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas bien mais parce qu'ils trouvent de meilleurs postes avec des promotions.

Les 9 000 € couvrent aussi les coûts d'annonce. De plus il y a une garantie de 12 mois avec ce cabinet, si le recrutement ne donne pas satisfaction le cabinet a l'obligation de retrouver un nouveau candidat.

Monsieur BOIS indique qu'il est à 100 % d'accord avec M. MILOR.

Madame GRIVOTET indique que le turn over est bien réel, qu'il s'agit bien de gaspillage et qu'il faut se poser les bonnes questions sur le fait que les personnes ne veulent plus venir à la Mairie de Saint-Jean-le-Blanc.

M. MILOR réfute totalement le mot gaspillage.

Monsieur CHARPENTIER rajoute que ces cabinets de recrutement ont un mode de fonctionnement bien particulier et c'est aussi pour cela que les grandes entreprises ne font plus appel à eux ; Effectivement, statistiquement, les personnes recrutées via ce biais ne restent pas très longtemps sur le poste ; un an après ces cabinets vont re-démarcher la personne pour un nouveau poste afin de toucher à nouveau des commissions d'embauche. Il estime donc que ces 9 000 € ne sont pas bien placés.

DELIBERATION n°2019-12-090

Rapporteur : M. MILOR

OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020 AUX CHAPITRES 20, 21 ET 23 AU TITRE DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CGCT

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'exécutif pourra dans l'attente de l'adoption du prochain budget primitif,

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits à ouvrir dans le cadre de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'élèverait à 753 946 946 €. Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits nécessaires soit 753 946 € répartis comme suit :

COMMUNE	CREDITS OUVERTS EN 2019 BP + DM	RAR 2018 inscrits au BP 2019 (crédits reportés)	CREDITS AP A DEDUIRE	CREDITS OUVERTS EN 2019 HORS RAR HORS AP	MONTANT MAXIMAL POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE AU TITRE DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
CHAPITRE 20	210 418,00	28 998,00	0,00	181 420,00	45 355,00
CHAPITRE 204	683 269,62	285 097,62	0,00	398 172,00	99 543,00
CHAPITRE 21	1 625 042,22	479 150,22	0,00	1 145 892,00	286 473,00
CHAPITRE 23	1 414 096,67	8 796,67	115 000,00	1 290 300,00	322 575,00
TOTAL	3 932 827	802 043	115 000	3 015 784	753 946

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué aux finances,

DECIDE :

- **d'approuver** les ouvertures de crédits d'investissement 2020 proposées telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus, pour un montant **753 946 €**.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernées.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-091

Rapporteur : M. MILOR

TARIFS 2020 DES SALLES COMMUNALES (CHATEAU, SALLE ANNEXE, SALLE DES FETES DE MONTISSION ET ESPACE SCENIQUE)

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2018 ayant arrêté les tarifs de location pour l'année 2019, du château, de la salle annexe, de la Salle des Fêtes de Montission et de l'espace scénique,

CONSIDERANT la nécessité de revaloriser ces tarifs,

SUR PROPOSITION de la Commission des affaires Culturelles du 21 novembre 2019,

SUR PROPOSITION de la Commission Finances du 5 décembre 2019,

DÉCIDE :

- De fixer les tarifs pour la salle annexe, le château, la salle des fêtes de Montission et l'espace scénique comme suit :

- **Annexe du Château :**

PROPOSITION TARIF 2020	Commune	Hors-commune
Journée <i>Du lundi au vendredi</i>	232 €	347 €
Week-end <i>Samedi et dimanche</i>	303 €	449 €

Caution de 400 €

- **Château :**

PROPOSITION TARIF 2020	Commune	Hors-commune
3 JOURS <i>Du vendredi au dimanche</i>	253 €	306 €
SEMAINE <i>Du lundi au dimanche</i>	303 €	357 €

Caution de 400 €

- Salle des Fêtes et espace scénique :

PROPOSITION TARIFS 2019	HAB ET ENTREPRISES COMMUNE (+ 1 % hors Espace Scénique)		HORS COMMUNE (+ 2 % hors Espace Scénique)		ASSOCIATION COMMUNE (Inchangés)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande salle	841,67 €	1 010 €	1 275,00 €	1 530 €	291,67 €	350 €
1/2 Grande salle	505,00 €	606 €	765,00 €	918 €	208,33 €	250 €
Petite salle	252,50 €	303 €	425,00 €	510 €	125,00 €	150 €
Espace Scénique	333,33 €	400 €	500,00 €	600 €	208,33 €	250 €
EN OPTION						
<input checked="" type="checkbox"/> CUISINE <i>Grande salle – ½ grande salle – petite salle</i>	150 € HT soit 180 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> INSTALLATION CLOISON <i>Grande salle</i>	125 € HT soit 150 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> LOGE VIP <i>Grande salle</i>	66,66 € HT soit 80 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> VIDEO <i>Grande salle – ½ grande salle</i>	208,33 € HT soit 250 € TTC					
<input checked="" type="checkbox"/> REGIE LUMIERE ET SON* <i>Grande salle – ½ grande salle</i> <i>*Uniquement par des professionnels</i>	208,33 € HT soit 250 € TTC					
TARIF SPÉCIAL SOIRÉE DE REVEILLON (31 décembre)= 3 833,33 € HT soit 4 600 € TTC						
CAUTION = 1 416,66 € HT soit 1 700 € TTC						
CAUTION MENAGE = 333,33 € HT soit 400€						
ABATTEMENT DE 50% DES LE DEUXIEME JOUR DE LOCATION						

Madame LHOMME estime que les tarifs de location du château ne sont pas assez élevés.

Monsieur CORJON indique qu'il n'est pas normal que le tarif « Annexe du Château – week end – Commune » soit le même que le tarif « Château – Semaine – Commune » : pour l'annexe on paie 303 € pour 2 jours alors que pour le château on paie le même prix mais pour 7 jours.

De plus la surface du château est beaucoup plus grande que l'annexe, ainsi il est préférable de louer le château que l'annexe.

Madame LHOMME souligne qu'elle avait déjà interpellé à ce sujet l'année dernière.

RESULTATS DU VOTE :

Membres en exercice : 29

Présents : 22

Suffrages exprimés : 27

POUR : 15

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 9

DELIBERATION n°2019-12-092

Rapporteur : M. MILOR

TARIFS 2020 DYNAMIK'ADOS

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de Dynamik'Ados pour 2020,

VU l'avis favorable unanime de la Commission Jeunesse, CMJ, Dynamik'Ados du 6 juin 2019,

VU l'avis favorable unanime de la Commission des Finances du 5 décembre 2019,

DECIDE :

- **De ne pas augmenter** les tarifs de Dynamik'Ados pour l'année 2020 **et de les fixer** comme suit :

Le barème des participations des familles est établi à partir du quotient familial de chaque famille calculé de la manière suivante pour 2020 :

Revenu fiscal de référence (figurant sur l'avis d'imposition 2019)
12 mois x nombre de parts retenu par le Service des Impôts

Le barème des participations est le suivant :

Tranche	Quotient familial	Participation des familles par jeune (habitants commune)	
		PAR JOUR	SEMAINE DE 5 JOURS
1	De 0 à 799 €	19,00 €	95,00 €
2	De 800 € à 1 399 €	23,00 €	115,00 €
3	De 1 400 à 1 999 €	28,00 €	140,00 €
4	2 000 € et plus	30,00 €	150,00 €
Habitants hors commune		45,50 €	227,50 €

Tranche	Quotient familial	Participation de la Commune par jeune (habitants commune)	
		PAR JOUR	SEMAINE DE 5 JOURS
1	De 0 à 799 €	26,50€	132,50€
2	De 800 € à 1 399 €	22,50€	112,50€
3	De 1 400 à 1 999 €	17,50€	87,50€
4	2 000 € et plus	15,50€	77,50€
Habitants hors commune		0,00 €	0,00 €

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-093

Rapporteur : M. MILOR

CONCESSIONS FUNERAIRES, EMBLEMES AU COLUMBARIUM, TAXE DISPERSION DES CENDRES – TARIFS 2020

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser les tarifs du cimetière et du columbarium pour l'année 2020,

VU l'avis favorable unanime de la commission des finances du 5 décembre 2019,

DECIDE :

- de revaloriser comme suit les tarifs du cimetière et du columbarium à compter du 1^{er} janvier 2020 (augmentation de 1 %) :

CIMETIERE	2019 (délibération du 18 décembre 2018)	2020	
		1%	
CONCESSIONS		1%	
15 ans	130,00	131,30	131,00
30 ans	261,00	263,61	264,00
50 ans	553,00	558,53	559,00
EMPLACEMENTS AU COLUMBARIUM – UNE CASE		1%	
15 ans	735,00	742,35	742,00
30 ans	947,00	956,47	956,00

EMPLACEMENTS AU COLUMBARIUM – DEUX CASES		1%	
15 ans	1 182,00	1193,82	1 194,00
30 ans	1 420,00	1434,20	1 434,00
TAXE DISPERSION DES CENDRES		1%	
	51,00	51,51	52,00

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-094

Rapporteur : M. MILOR

MARCHES ALIMENTAIRES PLACE DE L'EGLISE ET ILE DE CORSE – TARIFS 2020

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 octobre 2001 ayant autorisé la création du marché alimentaire sur la place de l'Eglise et ayant instauré les tarifs des emplacements,

Vu la délibération du 30 octobre 2001 fixant les tarifs des emplacements pour le marché de l'île de Corse,

Vu la délibération du 18 décembre 2018, fixant les tarifs 2019 des emplacements de ces deux marchés,

SUR PROPOSITION unanime de la Commission Finances du 5 décembre 2019,

DÉCIDE :

- **De revaloriser** comme suit les tarifs des marchés alimentaires place de l'Eglise et Ile de Corse à compter du 1^{er} juillet 2020 (augmentation de 1 %) :

MARCHE ALIMENTAIRE PLACE DE L'EGLISE	2020
DROITS DE PLACE (au mètre linéaire)	0,80 €
ACCES AU BRANCHEMENT ELECTRIQUE	2,38 €
MARCHE ALIMENTAIRE ILE DE CORSE	2020

DROITS DE PLACE (au mètre linéaire)	0,96 €

RESULTATS DU VOTE :

Membres en exercice : 29

Présents : 22

Suffrages exprimés : 27

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

DELIBERATION n°2019-12-095

Rapporteur : M. MILOR

PHOTOCOPIES ACCUEILS – TARIFS 2020

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2015 ayant créé un nouveau service à la population : photocopies publiques et ayant fixé le tarif à 0.20 € la photocopie,

SUR PROPOSITION unanime de la Commission Finances du 5 décembre 2019,

DÉCIDE :

- **De ne pas augmenter le tarif et de le maintenir à 0.20 € le tarif de la photocopie.**

RESULTATS DU VOTE :

Membres en exercice : 29

Présents : 22

Suffrages exprimés : 27

POUR : 22

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 1

Monsieur CHARPENTIER indique qu'il est contre le fait de faire payer les photocopies aux personnes. On peut fixer la gratuité jusqu'à 2-3 photocopies. Il trouve cela mesquin de réclamer 20 centimes à une personne qui vient faire une photocopie d'acte administratif.

Monsieur MILOR indique qu'il est difficile de déterminer où cela commence et où ça finit, à partir de quand fixer la gratuité ? et demander 20 centimes ce n'est pas grand-chose.

DELIBERATION n°2019-12-096

Rapporteur : M. MILOR

DETR 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Monsieur l'adjoint délégué aux Finances, expose que les communes peuvent solliciter, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux, une aide de l'État pour certaines opérations classées prioritaires comme les acquisitions, construction extensions, mises aux normes, insonorisations, transformations de locaux, dans les domaines scolaires et du patrimoine bâti et les opérations de travaux liées à l'eau et l'assainissement, ou pour des opérations non prioritaires dans des secteurs tels que sports, loisirs, culture, cadre de vie, services sociaux.

Il est proposé de demander une aide financière dans le cadre de la DETR 2020 pour l'opération d'investissement suivante :

- Aménagement des logements communaux en surface d'enseignement à l'école primaire Demay Vignier

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi de finances du 29 décembre 2010 pour 2011, notamment l'article 179, instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux par fusion de la Dotation Globale d'Équipement et de la Dotation de Développement Rural (DDR),

CONSIDERANT qu'il serait possible d'obtenir une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux pour les travaux définis ci-après, et selon les modalités suivantes :

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT (HT)	AUTRE FINANCEMENT	D.E.T.R SOLLICITEE
Aménagement des logements communaux en surface d'enseignement – Primaire Demay-Vignier	233 333 €	126 667	25 000 € (Fonds de solidarité Métropolitaine)	81 666 € (au taux maximal de 35 %)

SUR PROPOSITION de Monsieur l'adjoint délégué aux Finances,

DECIDE :

- **d'adopter** le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessus,
- **d'arrêter** les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessus,
- **de solliciter** l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au meilleur taux possible pour le programme de travaux concerné.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-097

Rapporteur : M. MILOR

APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2019 – VOLET 3- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal,

Monsieur l'adjoint délégué aux Finances, expose que les communes peuvent solliciter, dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal, une aide du Conseil départemental en faveur des projets d'intérêt communal et ainsi conforter la commune comme échelon indispensable de proximité dans l'organisation territoriale.

Sont éligibles, notamment, les opérations de travaux, les réalisations d'équipement et études liées aux projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, d'intérêt communal.

Il est proposé de demander une aide financière dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal 2020 pour l'opération d'investissement suivante :

- Extension des équipements sportifs : création d'une salle de convivialité au gymnase rue Creuse et création d'un espace de stockage au Dojo

Le Conseil Municipal,

VU l'Appel à projet d'intérêt communal au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal,

CONSIDERANT qu'il serait possible d'obtenir une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal pour les travaux définis ci-après, et selon les modalités suivantes :

Le projet est inscrit dans les thématiques et domaines suivants :

- Aménagement durable : un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructure, patrimoine, aménagement et urbanisme) ;
- Proximité et développement des territoires : des territoires plus proches des habitants et plus dynamiques (service à la population) ;
- Cohésion sociale et citoyenneté : bien-vivre ensemble au sein des territoires (animation locale, culture, sport, etc.)

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT (HT)	AUTRE FINANCEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL SOLLICITE
Extension des équipements sportifs : création d'une salle de convivialité au gymnase rue Creuse et création d'un espace de stockage au Dojo	475 000	237 500	118 750 (CRST)	118 750

SUR PROPOSITION de Monsieur l'adjoint délégué aux Finances,

DECIDE :

- **d'adopter** le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessus,
- **d'arrêter** les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessus
- **de solliciter** l'octroi d'une subvention au titre de l'appel à projets d'intérêt communal

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-098

Rapporteur : M. BOIS

DELIBERATION VISANT A FACILITER L'EXERCICE DEMOCRATIQUE ET LA TRANSPARENCE, POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faciliter l'exercice démocratique et la transparence, pour l'ensemble des candidats potentiels aux élections municipales et communautaires de notre commune, en mettant à leur disposition, gratuitement des salles de la Commune,

DECIDE :

- de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente, l'annexe Château et la Petite Salle de Montission (selon les disponibilités), pour des réunions de travail internes ou pour des réunions publiques.
- Chacune de ces mises à disposition de salles se fait sans aucune mise à disposition de personnel communal, pour l'organisation logistique de ces réunions.

Adopté à l'unanimité

Madame GRIVOTET se réjouit de cette délibération qui met enfin les choses en règles par rapport à l'utilisation des salles communales. Elle souligne qu'on lui a refusé des salles alors qu'elle était louée par la municipalité (le château le 22/11). Monsieur BOIS indique qu'il y a déjà eu des occupations avant ce soir par anticipation de la délibération.

DELIBERATION n°2019-12-099

Rapporteur : M. BOIS

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son **article 34**,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet ou non, nécessaires au fonctionnement ou à une meilleure organisation des services,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 2/12/2019

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** au tableau des effectifs et des emplois les modifications suivantes :

1 – **Création d'un poste d'ATSEM** à TC consécutivement à la pérennisation de la 6^{ème} classe et à la prise en compte des conditions de travail des agents

2 – **Création d'un poste d'ingénieur** à TC en vue d'assurer les missions de directeur du pôle cadre de vie et du patrimoine (Décision du jury de recrutement le 22/11/2019)

<u>Anciens postes</u> <u>(suppression)</u>	<u>Nouveaux postes</u> <u>(création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
	1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à TC	Ecole maternelle	01/01/2020
	1 ingénieur à TC	Pôle cadre de vie et du patrimoine	01/02/2020

Ces dispositions modifient également le tableau des emplois

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-100

Rapporteur : M. BOIS

PERSONNEL COMMUNAL – MUTUELLE DES AGENTS – PARTICIPATION EMPLOYEUR

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2013-07-080 du 30 juillet 2013 ayant accordé une participation financière aux fonctionnaires ainsi qu'aux agents de droit public et de droit privé en activité à compter du 1^{er} janvier 2014 pour le risque santé à hauteur de :

→ 20 € mensuel par agent

→ 5 € mensuel par enfant

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser le montant de la participation employeur,
VU l'avis favorable unanime du Comité Technique en date du 2 décembre 2019,

DECIDE :

- **de porter** de 20 € à 22 € par mois le montant de la participation employeur à la Mutuelle Santé.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-12-101

Rapporteur : M. BOIS

RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS DE PLUSIEURS LOTISSEMENTS PRIVÉS

Le Conseil Municipal,

VU le nombre de dossiers restés en instance dans les 22 communes de notre Métropole, (entre 200 et 300 sur l'ensemble du territoire métropolitain), Orléans-Métropole, sur proposition des communes, a accepté de simplifier les procédures de passage dans le domaine public des voies privées qui le souhaitent, au cours de cette année transitoire.

CONSIDERANT que cette compétence appartient désormais à la Métropole,

CONSIDERANT l'accord d'Orléans-Métropole, pour la prise en charge financière des frais d'actes notariés,

CONSIDERANT que les accords de principe, réactualisés, des Associations Syndicales Libres (A.S.L.) concernées par des dossiers en cours,

DÉCIDE :

- **De donner une suite favorable à la procédure de rétrocession des voies et espaces publics et éléments accessoires, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et actes notariés relatifs aux lotissements privés suivants :**

- Allée du Clos des Alisiers
- Allée des Mousserons
- Allée des Camélias
- Allée du Verdois

RESULTATS DU VOTE :

Membres en exercice : 29

Présents : 22

Suffrages exprimés : 26 (une non-participation au vote pour cause de conflit d'intérêt)

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

DELIBERATION n°2019-12-102

Rapporteur : M. BOIS

MUTUALISATION DES ACHATS - AJOUT DE FAMILLES D'ACHAT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PLURIANNUELLE PASSEE ENTRE ORLEANS METROPOLE, LE C.C.A.S. D'ORLEANS, LE GIP LOIRE & ORLEANS ECO ET LES COMMUNES DE LA METROPOLE.

Le Conseil Municipal,

Le conseil municipal, par délibération du 30 janvier 2018, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année

Pour l'année 2020, il est proposé de mutualiser les familles d'achat suivantes :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Prestation d'élagage, abattage et dessouchage des arbres	Orléans Métropole
Prestations d'inventaire et d'expertise des arbres	Orléans Métropole
Services de télécommunications	Orléans Métropole

Refonte systèmes de téléphonie	Orléans Métropole
Traitement des déchets municipaux	Orléans Métropole
Acquisition de vêtements de police	Orléans Métropole
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (missions SPS)	Orléans Métropole

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

- **approuver** l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,
- imputer les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets de l'exercice 2020 (frais lié à la procédure + exécution du marché)

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

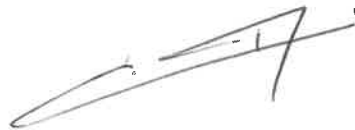
- Remerciements des habitants pour la distribution des colis de Noël. Monsieur BOIS précise qu'il y a eu 513 colis de distribués :
 - * 369 personnes sont venues aux permanences tenues par les membres du Conseil d'Administration du CCAS, 3 personnes sont venues directement au bureau du CCAS,
 - * 129 colis ont été remis par les Conseillers Municipaux et les Adjoints
 - * 10 colis ont été remis au club par M. le Maire et Mme MALNOU
 - * 31 colis ont été remis au portage de repas par Matthieu, Linley et Mme MALNOU
 - * 11 colis ont été remis au Jardins des Arts par M. le Maire et Mme MALNOU
 A ce jour 4 conseillers ne sont pas venus chercher leurs colis (soit encore 15 colis à distribuer).

- Remerciements du comité des fêtes de Sandillon pour le prêt de matériel pour la fête de l'arbre
- Remerciements du RASED pour le téléphone portable
- Remerciements de l'association des Bulles de Son pour la subvention accordée
- Monsieur CHARPENTIER indique qu'il a été contacté par M. TOURNAIRE qui habite 12 route de Sandillon car un muret en béton a été construit devant chez lui sur la route. Ce monsieur ne peut rentrer chez lui que difficilement. Monsieur CHARPENTIER se demande qui a décidé de l'implantation de cette bordure et pourquoi les riverains n'ont pas été avertis. Monsieur BOIS indique que cet aménagement était prévu lors des constructions mais que si cela pose problème on pourra y remédier. Monsieur CHARPENTIER précise que Monsieur TOURNAIRE attend une réponse car ses demandes sont restées sans réponse. Monsieur CORJON indique que cet aménagement a été décidé par le Conseil Départemental au départ. Mme GRIVOTET estime que même si c'est le Département qui a décidé cette implantation la mairie doit être au courant.
- Monsieur BOURGOGNE se demande pourquoi les remises de médaille ne se font plus lors des vœux au personnel mais lors d'une cérémonie en pleine semaine. De plus il se demande pourquoi il n'y a pas eu d'invitation pour les conseillers. Il souhaiterait également savoir pourquoi Claudine DELEFORTERIE n'a pas eu de médaille alors qu'elle travaille depuis 27 ans sur la Commune. Monsieur BOIS indique que ce n'est pas lui qui décerne des médailles au personnel de l'éducation nationale. Il précise que c'est le personnel de la Mairie qui a manifesté son envie de changement d'organisation pour cette cérémonie. Madame GRIVOTET a été étonnée de découvrir cette cérémonie dans la presse et déplore le fait de n'avoir pas invité le conseil municipal. Monsieur BOURGOGNE estime également qu'une invitation aurait pu être envoyée à tout le conseil.
- Madame GRIVOTET a été interpellée par des gens de la résidence Hautes Epine car une voiture volée stagne depuis 6 mois sur leur parking et aucun retour de la mairie n'a été fait malgré plusieurs relances. Monsieur BOIS indique que ce sujet va être traité dans les plus brefs délais par le nouveau chef de police municipale. Madame GRIVOTET souligne que la moindre des choses serait de répondre à ces gens pour leur expliquer.
- Madame DELCROS indique que quand elle rentre du marché le dimanche matin elle croise régulièrement des voitures qui empruntent le sens interdit. Monsieur BOIS indique les choses commencent à s'améliorer et les verbalisations vont commencer.

- Madame GRIVOTET indique qu'il y a eu des travaux au rond-point de la rue des Balles et rue de la Cossonnière suite à une fuite d'eau. Apparemment il y a eu une rivalité entre Véolia et l'Orléanaise des Eaux pour savoir qui fait quoi. Monsieur BOIS indique que cela dépend où est la fuite si elle est sur le domaine public ou le domaine privé. Monsieur CORJON pense que si la fuite est sur le domaine public de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc c'est donc à VEOLIA d'intervenir.
- Monsieur CORJON indique qu'il a signé hier une demande de permis de démolir pour le site SGE, tous les bâtiments seront détruits et le terrain sera mis à nu. Il informe également que GABRIEL n'est pas le propriétaire du terrain.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h15.

Monsieur Christian BOIS,
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. BOIS', written over a horizontal line.